

Louis garel fils Legitime du mariage
entre Pierre garel et anne LeLierre de Lema
ne le quinze juillet 1764. a été baptisé
le lendemain, par le sieur Louis garel maréchal
matthieu Joubert de Marchand ptre et un

N^o 90.
Parel
Louis

L'an mil huit cent quarante et six, le vingt-deux
décembre à neuf heures du matin, devant nous J^{ean}
Gerard, Maire officier de l'état civil de la commune
de Gujary, département d'Ille et Vilaine, sont comparus
Pierre Mommis âgé de trente six ans et Pierre Moisson
âgé de quarante deux ans deux des majors, laboureurs
domiciliés de Gujary et y demeurant au Parc du Bourg
lesquels nous ont déclaré que Louis Parel âgé de
quatre vingt ans, journalier veuf de Anne Marie
fils majeur de Jean Pierre, et de Anne Lebrun
domiciliés de cette commune et y demeurant au
Parc du Bourg y est décédé en sa demeure le
jour, à une heure du matin ainsi que nous
nous en sommes assuré: et ont les déclarants
tenus dit ne savoir signer, et nous avons signé
le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

N^o 91.

J^{ean} Gerard

De huit floreal an six de la republique devant moi francois
Masseot adjoint de l'ageut municipal de la commune de
Guigny, se sont presentés pour contracter mariage en
la salle publique de la maison commune dudit Guigny,
Louis Garel fils majeur de pierre Garel et de anne la
lievre, et anne marchand fille majeure de feus pierre
marchand et jeanne Stoffe', les deux originaires et
domicilies de cette commune: lesquels futurs conjoints
etoient accompagnés des citoyens joseph Gerard de,
guerry, francois Masseot du proué de Guigny pierre
Blondin ^{du} plepiz angis, et Louis maison de tremae:
moyoit francois Masseot, après avoir donné lecture

en présence des parties et des témoins 1^o des actes de
naissances desdits futurs Conjointz, 2^o de l'acte de
publication de leur mariage faite à la porte extérieure
de cette maison commune le vingt trois pluviôse dernier,
et après que ledit Louis Garrel et ladite Anne marchand
ont déclaré à haute et intelligible voix se prendre
mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la
Loy qu'ils sont unis en mariage, et j'ai rédigé le
présent acte sous mon Scing, et ceux desdits Garrel
et Blandin, les parties et autres témoins ayant
déclaré ne savoir signer.

PIERRE BLANDIN

Garrel
N. d'assés

11^e



L'an mil huit cent trente quatre le quinze Du mois de mars à trois heures de jour,
 Carreau pour nous officier de l'état civil de la Commune de Quimper, canton de l'arrondissement de Quimper ville & vicaine; sont comparus François Moisson & Pierre Moisson
 Les deux laborieux & mariés demeurant au lieu en fief commune; lesquels
 nous ont déclaré que le quinze Du mois de mars à midi, Marchand aine,
 âgé de soixante deux ans, sans profession fille de Pierre Marchand &
 Jeanne Gatte, épouse de Louis Gatte; est décédé en la demeure au lieu ainsi
 que nous nous en sommes assuré, & les Déclarants ont déclaré se
 faire signer nous avons signé le présent acte après que lecture leur
 en a été faite.

12^e

L'an mil huit cent trente quatre le 9...

[Signature]

Baptême marchand fille Legitime de Pierre marchand et de Jeanne et de
Dugonée née et baptisée le 22e mois 1772, par Pierre et de
madraine Jeanne et de qui ne savent. Signe J. St. Joseph Curé